© Drogues Info Service - 6 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

test urinaire et cbd

Par Profil supprimé Postée le 27/07/2019 07:40

Bonjour,

Je me suis fais suspendre mon permis pour 3 mois suite à un dépistage salivaire je suis consommateur occasionnel , 2 stics max par jour . j'ai arrêté de fumer 3 semaines avant le jour de ma visite médicale mais pendant 2 semaines j'ai fumé du cbd avec un taux de thc inférieur autorisé par la loi européenne et la dernière semaine je n'ai rien fumer du tout.
Est ce qu'il y a une tolérance zéro sur une analyse d'urine le jour de la visite médicale?

Mise en ligne le 29/07/2019

Bonjour,

Oui il y a une tolérance zéro. La loi prévoit que l'infraction de conduite sous influence de stupéfiants soit constituée si l'on trouve la moindre trace de drogue. Il n'y a pas de notion de "seuil" donc par de tolérance. Il en va de même normalement pour les commissions médicales mais là les pratiques sont peut-être plus disparates d'une préfecture à l'autre.

La présence de THC dans un extrait de CBD peut contribuer à ce qu'une analyse toxicologique retrouve des traces de THC.

Maintenant, si vous êtes effectivement un consommateur occasionnel (un joint par semaine), votre arrêt d'une semaine peut être suffisant pour rendre un résultat négatif. Sans certitude absolue car nous ne comprenons pas bien votre profil de consommation : 2 sticks par jour ce n'est pas une consommation occasionnelle mais une consommation régulière. Si vous étiez consommateur régulier il y a de grandes chances au contraire que le résultat de votre test soit positif, un délai d'arrêt d'une semaine n'étant alors pas suffisant.

Cordialement.